L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que celui qui voudra user de cette condition, ne ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les actes se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de deux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon,	J. Kohn,
H. G. Schmidt,	H. C. Crager,
Charles Briggs,	Placide Forestall.

John Nicholson, caissier.

☞ *Comité du chemin à coulisses.*

D. F. Burthe,	L. Millaudon,
H. G. Schmidt.	

1e juillet

Bureau de la presse à vapeur de la Levee.

ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sûretés. Par ordre de la direction,

1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orleans, 29 juin, 1835.

LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 3 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans cause, après le 6 juillet suivant.

30 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Resolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir : $20 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $20 au premier lundi de septembre et $20 au premier lundi de novembre prochain.

Nota—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet ; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Canonnière.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées ci-devant en l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

8 juillet—☞ ED. L'HOTE.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seraient inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il n'est procuré des bateaux, des pirogues, une scine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des limonades, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a conru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le moins bon, aucune rivale pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

23 juin ☞ WAYMOUTH

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

4 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire

21 mai

PROPRIETE A LOUER

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marché de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril ☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boîte pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire avec la susdite compagnie, pourront déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—☞

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

CARRIERE & BORDUZAT,
2 juin ☞ no 11, rue St. Louis.

TRAITES sur Paris à vendre par
3j—6,3p Wm. NOTT & co.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, & LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Les bateaux à vapeur neuf et fin marcheur REVENUE, ayant une chambre haute, commandé par le capitaine S G Moses partira pour les ports ci-dessus, Samedi le 11 du courant, à 6 heures P. M. Pour le reste du fret ou le passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

GRIFFITH & SARNES,
11 juillet no 57 Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus désignés, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures.

S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi.

9j—1m

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Joe Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin ; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ces ports susdits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
7 juill 1 agents.

POUR ST. LOUIS.

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, ayant une chambre haute, capitaine Jno. F. Hunt, est attendu journellement, et partira positivement le 15 du mois, pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

Le Mogol prendra aussi des passagers pour Louisville et autres ports sur l'Ohio, s'étant arrangé avec des petits bateaux à vapeur pour leur transport—ce bateau ayant une vaste chambre haute et des chambres particulières, offre aux passagers un moyen de transport aussi commode et aussi accéléré que quelque bateau que ce soit sur le fleuve

8 juil

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le nouveau bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ROB ROY, ayant une chambre haute, commandé par James L Wilson, est attendu de jour en jour et doit repartir sans délai pour les destinations susdites et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

7 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne.

25 juin—☞

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR BARCELONE.

Le brick Espagnol BERNARDO GREGORIO, capitaine Carabago, est prêt à charger pour fret ou passage avant de bon emménagemens. S'adresser à E J FORSTALL & Co.
10 juil—2 no 153 rue Royale.

POUR LOUER OU FRETER.

Pour la Havane, Campêche ou un port des Etats Unis. Le beau brick EVELINE, d'une marche supérieure, capitaine Jn J Jackson est prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

8 juil—6 QUERTIER & BOUTIN.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Rouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j uin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui décrété un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil— JOSEPH SAUL, caissier.

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, pour ce qui a rapport aux affaires de la banque sera ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis 11 heures du matin, jusqu'à 2 heures après midi, rue St Charles, no 7, où l'on donnera les certificat &c.

7 juil—10. JN NICHOLSON, caissier.

DEMANDE D'UN GARÇON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil—☞

DEMANDE DE DMESTIQUE—On désirerait avoir à loyer une négresse blanchisseuse et repasseuse cuisinière. S'adresser au bureau de cette feuille.

7 juil—d

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—☞

AVIS—Il est par le présent donné avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de Mr. Jean Maignan de les faire connaître à dame Athalie Gleise sa veuve ; et celles qui doivent à la dite succession sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains de la dite dame veuve Maignan.

30j—10

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du railroad. A vendre de fort de première qualité s'adresser à

8 juin—30 A. MARIGNY.

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse ; il connaît le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jérome Bayou, éditeur de l'Abeille.

6 juin—☞

Bureau de la Compagnie des Architectes du 1me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J. PLESSIS, secrétaire.

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. Fonbadouze, sous la raison de U. David & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a formé une autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse.

30j U. DAVID.

Pharmacien, succès. Rampart et Orléans.

CHANGE sur France à vendre par
12 juin A St GEORGES.

CINQ GUINÉES DE RÉCOMPENSE.

Parti marron de l'habitation du soussigné le 20 juin dernier, la mulâtresse appelée HELENE, âgée d'environ 18 ans, taille environ 5 pieds 4 pouces ; elle parle anglais et français.

Les deux mulâtresses appartenant autrefois à madame veuve De Armas, et à dû arriver le février 1834, du M Alfred Ducros. [14 juin—3] E. DUMOUCHEL.

Détenus dans la geôle de la Paroisse Jefferson, le nègre américain SAM, se disant appartenir à M. Trosier ; et une négresse nommée SUZANNE, se disant appartenir à mademoiselle Francisco ou Françoise. Les propriétaires sont priés de les réclamer conformément à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
11 juil—3 shérif.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 8 courant, le nègre américain SAM, ouvrier de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air malicieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingote verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte lie de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc ; et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il est capable de passer pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ce nègre et le ramènera dans une des geôles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi.

BARBARIN & HILL.
8 juillet—☞

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus en dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de veines bleues au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geôles de cet Etat A MAGNON, 9 juil—☞

Détenus à la geôle de la Paroisse Jefferson le nègre SIMON, se disant appartenir à M Miller. Et le nègre NED, se disant appartenir à M Barthier. Les propriétaires sont priés de les réclamer conformément à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
7 juil shé ff.

$25 DE RECOMPENSE.

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais costaud, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3p☞

$20 DE RECOMPENSE.

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co.

$25 DE RECOMPENSE.

Est parti marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernier comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera son maître où à la geôle. 6 juin—12,3p

$100 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de mois d'avril dernier, le nègre JENKY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses jambes, air assez noir, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur ; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeake.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geôle de la Nouvelle Orléans.

2 juin—6,3p N B LEBRETON

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Seltz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille ; eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en sendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

Eaux Minérales Factices.

RIVET, SYBOLD & CO.

Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront nous pensons avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne fait pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturelles prises par les malades aux sources même d'où elles sortent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parce que nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Dalpouch, Tricou et Lambert.

" Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." " La fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la maladie et au malade."

" Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de revêtir Messrs. Rivet, Sybold et Barthe de caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." " D'ailleurs les connaissances de M. Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

" Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement que réclamait une ville aussi importante que la notre."

" C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bienveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieussan secrétaire, Dalpouch, Tricou et Lambert rapporteurs.

20 juin—1b RIVET SYBOLD & Co.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été du plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5 ; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

1 mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour. Petites séroles, à l'ordinaire $3 par jour. Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Lozenberg, rue des Remparts no 17. 2 juin

LE docteur VITAL FONBADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi) dans les cas où les malades indigens le jugeraient à propos ; et en même temps il visitera les enfans de ces mêmes personnes. 5 juin 1a

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le registre des testamens—Lundi 13 juillet 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente en bloc, rue de la Levée, entre les rues Marigny et Champs-Elysées, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans—les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Jean Maignan, consistant en un hangard situé sur un terrain au faubourg Marigny, entre les rues Marigny et Champs Elysées, connu sous le nom de Forge de Maignan, avec tous les outils appartenant à la dite forge.

Conditions de la vente : moitié comptant, et la balance à 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

P L B DUPLESSIS,
1er juillet dép. rég. des testament.

Succession de feu Pierre Noël Deschamps.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 13 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la chaloupe Fox, de 7 à 8 tonneaux, avec ses agrès et appareux et son ancre, maintenant amarrée au Bassin.

Conditions : comptant.

8 juil P L B DUPLESSIS, dép. rég. des testa.

Succession de John Linton.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 13 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après nommés, savoir :

JONES, un mulâtre, âgé d'environ 45 ans.
TOM, âgé d'environ 17 ans.
LETITIA, âgée d'environ 50 ans, malade et bon enfant CAROLINE
SALLY, âgée d'environ 26 ans, et son enfant LETITIA, âgé d'environ 2 ans.
BELINDA, âgée d'environ 17 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N B—*Les actes de vente seront passés* pardevant H B Cénas not. pub. aux frais des acquéreurs. 10 juin

Succession de Laure Mercier.

VENTE par le régistre des testamens—Mardi 14 juillet 1835, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse au coin des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, les esclaves et la propriété ci-après désignées, appartenant à la succession de feu Laure Mercier, savoir :

ESCLAVES.

1 JOHN, nègre âgé d'environ 20 ans.
2 CECILIA, négresse âgée d'environ 24 ans.
3 LITTY, négresse âgée d'environ 14 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le fond de la ville, faisant face à la rue Villeré, entre les rues de Maine et St Philippe, et désigné par le no 7, sur un plan tiré par B Boisson voyer, le 14 février 1832, le dit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face sur la rue Villeré, 120 pieds de profondeur et 34 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régisseur.

N B—*Les actes de vente seront passés pardevant* H B Cénas, notaire public aux frais des acquéreurs. 11 juin

SUCCESSION de Louis Philippe—Vente par le régistre des testamens—Mardi 14 juillet 1835, à midi, en vente d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 11 juin 1835, à l'effet d'opérer un partage de la succession de feu Louis Philippe entre A. E. Cruse et sa femme et les mineurs Edward Stephen Philippe et Françoise Vs H. Philippe, il sera exposé à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, les propriétés foncières et esclaves, savoir :

Un certain lot de terre ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situés au faubourg Ste. Marie, faisant face à la rue St. Charles, entre les rues Girod et Foydras, mesurant cinquante cinq pieds six pouces de face sur une profondeur de cent soixante pieds, lesquels lots de terre et bâtisses, ont été acquis des héritiers de Ferrière, par acte au rapport de Félix de Armas, notaire public, le cinq mars, mil huit cent vingt huit.

Conditions : un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à notre satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

ESCLAVES—1o. Bob, nègre, âgé d'environ 30 ans, bon bécheron et charretier, et un peu connaisseur.

2. Oscar, nègre âgé d'environ 25 ans, bon tonnelier.

3 Charles, âgé d'environ 40 ans, un peu adonné à la boisson.

4. Charlotte, négresse, âgée d'environ 30 ans, domestique de maison et bonne cuisinière, un peu adonnée à la boisson, avec ses deux enfans Rimony, âgé d'environ six ans et Mindy, âgé d'environ 2 ans.

5. Rebecca, âgée d'environ 35 ans, un peu malaisée, avec ses deux enfans Eliza âgée d'environ de 7 ans, et Betsy âgée de 5 ans.

6. Arabre, âgée environ 60 ans, infirmatique.

7. Pellice, âgée environ 19 ans, domestique de maison, sujette aux crises.

8. Sam, âgé environ 10 ans.

Conditions : six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég des tes.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs 23j

Succession de feu Nicolas Hagan.

VENTE par le régistre des testamens—Jeudi 16 Juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans. L'esclave ci-après nommé appartenant à la succession de feu Nicolas Hagan.

LOUILE, mulâtresse, âgée d'environ 11 ans.

Conditions de la vente comptant.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant L H Ferand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 juin

Succession de feu Martin Garlepied.

VENTE par le régistre du testament—Samedi 18 juillet 1835, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente rue St Philippe entre les rues Condé et la Levée, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, le fond d'une boutique de chaudronnier, et immédiatement après j'exposerai en vente rue Royale entre les rues d'Orléans et Ste Anne, les effets mobiliers &c, appartenant à la succession de Martin Garlepied.

Conditions de la vente : pour toute somme de $100 et au dessous comptant, toute somme au dessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

7 juil P L B DUPLESSIS, dép. rég. des testa

Succession de Joachim Chaudé.

VENTE par le régistre des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chaudé, savoir :

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 20 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Eléonor Cloutier épouse décédée Emmanuel Roux.

VENTE par le régistre des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Cloutier épouse décédée de Emmanuel Roux, savoir :

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 25 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 27 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Nlle Orléans, l'esclave ci après décrite, appartenant à la succession de John Linton.

Lucy, âgée de 25 ans. Conditions de la vente : 6 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not pub, aux frais des acquéreurs. 24j

Succession de feue François Papotes f de c l.

VENTE